



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université Paris X

Question écrite n° 17060

Texte de la question

M. Georges Marchais attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les énormes difficultés que rencontre l'université Paris-X de Nanterre. Huit-cent-quatre-vingt-trois bacheliers demandeurs ne pourront pas s'y inscrire par manque de place. L'université compte actuellement trente-cinq mille étudiants et il n'existe aucune perspective réelle de voir ses moyens accrus tant en locaux qu'en personnels enseignants et administratifs. Ces dix dernières années, le nombre d'étudiants a augmenté de 33 p. 100, le nombre d'enseignants de 16 p. 100 et le nombre d'administratifs et de techniciens de 2 p. 100. Les surfaces disponibles ont augmenté de 5 000 mètres carrés. Or, le dernier rapport de la commission départementale de sécurité indique qu'au-delà de 18 000 étudiants, les locaux actuels s'avèrent particulièrement dangereux. Afin d'accueillir les étudiants pour l'instant refusés, des moyens financiers et humains doivent être débloqués. Il lui demande ce qu'il compte faire en ce sens.

Texte de la réponse

L'université de Nanterre fait encore cette année l'objet d'une forte demande d'inscriptions, de même que toutes les universités d'Ile-de-France, en raison des bons résultats du baccalauréat. Toutefois, le mode de répartition des bacheliers entre les universités ne fait pas porter sur Nanterre une pression particulière. En effet, le surplus de demandes, par rapport aux capacités d'accueil déclarées par les universités elles-mêmes, est reparti au prorata de ces capacités. L'effort demandé à l'université de Nanterre est donc comparable à celui fait par les autres universités. Pour faire face aux difficultés, une extension de 7 500 mètres carrés est prévue afin de reloger l'UFR « Arts du théâtre » et de créer des locaux d'enseignement banalisés. Les travaux devraient commencer à l'automne et, si cela s'avère nécessaire, des locaux supplémentaires en construction rapide seront mis en place, comme en 1992 et 1993 (pour 5 000 mètres carrés au total). Par ailleurs, l'université de Nanterre n'est pas, du point de vue des moyens, dans une situation particulièrement difficile. En matière d'emplois enseignants, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale et 30 emplois ont été créés sur les deux années 1993 et 1994. S'agissant des crédits de fonctionnement, sa dotation a progressé de 1,5 p. 100 cette année et dépasse sa dotation théorique calculée selon les critères San Remo. L'université de Nanterre devrait donc pouvoir faire face, comme les autres universités d'Ile-de-France, à l'obligation légale d'accueillir les bacheliers qui le souhaitent, moyennant une aide ponctuelle, notamment en ce qui concerne les locaux.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17060

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3731

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4676